Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz.

Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 8 (1943)

Heft: 2

Rubrik: Sur les écrans du monde

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

- 5. Les contraventions à la présente ordonnance seront punies selon art. 2 de l'A. C. F. sur la sécurité du pays en matière d'information du 8, 9, 39. L'application du Code pénal militaire reste réservée.
- 6. Cette ordonnance entre immédiatement en vigueur et remplace la circulaire No.

8 de la section Film du 13. 1, 41 et l'alinéa 2 de la circulaire No. 9 du 24. 12. 42.

C.P., le 15. 9. 43.

Division Presse et Radio Section Film Le chef: Cap. Schibli.

Communications de Paris

Etant donné la raréfaction de la pellicule positive mise à la disposition de l'industrie cinématographique, il se posait un important problème pour l'amortissement de notre production française. En conséquence, la Comité de direction du C.O.I.C. a décidé que depuis le début d'octobre, Paris serait divisé en dix «zones» de quartiers. Chaque nouveau film sera présenté une fois en «exclusivité-quartier» dans chaque zone, ceci dans un des cinémas dont la liste a été publiée et aux prix prévus pour sa catégorie.

D'autre part, les bons de commande relatifs au passage des films en «exclusivité-quartier» devront obligatoirement prévoir une clause de prolongation qui sera mise en valeur toutes les fois que les trois quarts des places disponibles auront été occupées du mercredi au dimanche soir.

Le public s'est passablement diverti à la projection de «ADEMAI BANDIT D'HONNEUR», un film original plein d'entrain et de mouvement, réalisé par Gilles Grangier. Il y a retrouvé avec joie Noël-Noël qui incarne avec tant de finesse et de talent le célèbre Adémaï, personnage pittoresque et burlesque. C'est Paul Colline qui a écrit tout exprès un très bon scénario comique sur une terrible histoire de vendetta corse. Nous rappelons que ce film a été tourné avec le concours d'une majorité de prisonniers libérés et que ses bénéfices iront alimenter la caisse des «Prisonniers de l'industrie cinématographique».

«LE DEMON DE LA DANSE» a également obtenu un fort joli succès au «Normandie». Nous y voyons évoluer Marika Rökk, à la fois comédienne, chanteuse, danseuse, virtuose des claquettes; elle se livre à une série d'acrobaties éblouissantes; c'est, à cet égard, le film le plus fort qu'elle ait tourné jusqu'ici. La somptueuse mise en scène, les revues de music-hall nous rappellent les meilleurs films américains qui, par suite des circonstances, ont complètement disparu des écrans de France.

La toujours émouvante Zarah Leander, dans son dernier film «LE FOYER PER-DU», fait salle comble tous les soirs à l'«Olympia». Cette production entraîne le spectateur dans une atmosphère variée, le conduit d'Allemagne dans une clinique d'enfants en Suisse, puis dans un cabaret portugais et ensuite en Amérique du Sud. Il y a d'excellents passages chantés par Zarah Leander, à la voix chaude et émouvante, que tous ses admirateurs apprécient tant.

C'est «VAL D'ENFER», une production Continental mise en scène par Maurice Tourneur, qui a succédé le 22 septembre, à Paris, sur l'écran du «Biarritz», à «LA MAIN DU DIABLE», autre production Continental également de Tourneur, qui tenait l'affiche dans cette salle depuis le 21 avril dernier, y réalisant une exclusivité record de cinq mois.

«VAL D'ENFER» consacre une fois de plus le talent de Maurice Tourneur. Il s'agit d'un drame de la passion dans lequel Ginette Leclerc interprète son premier grand rôle dramatique.

La nouvelle version cinématographique, assez condensée, du roman d'Eugène Sue «LES MYSTERES DE PARIS»- est assurée d'avance du même succès d'exploitation que les précédentes adaptations filmées de ce feuilleton célèbre. Jacques de Baroncelli a fait revivre, dans de vastes décors bien reconstitués du Paris de 1830, les aventures du prince Rodolphe, duc de Gérolstein, qui, dans les bas-fonds de Paris, re-

cherche Fleur de Marie. Le public retrouve avec plaisir les personnages imaginés par Sue: Le Maître d'Ecole - La Chouette - Le Chourineur - Tortillard - La Louve.

Encouragé par la réussite de son film «AU BONHEUR DES DAMES», André Cayatte est en passe de devenir un de nos meilleurs metteurs en scène actuels. Il a commencé la réalisation qu'il nous avait annoncée, d'après le roman de Maupassant: «PIERRE ET JEAN». Renée Saint-Cyr, Jacques Dumesnil, Gilbert Gil interprètent cette histoire captivante.

Après « CARMEN » de Christian Jaque, la Scaléra prépare un autre grand film «LES ENFANTS DU PARADIS», avec l'aide, cette fois, de Marcel Carné, qui n'avait plus rien tourné depuis «LES VI-SITEURS DU SOIR». Ce nouveau film de Carné s'annonce, par son genre et son sujet, fort différent du précédent. Ce sera, avant tout, une évocation vivante traitée en images à la Daumier, avec une action pleine de mouvement et de rebondissements, de l'un des cadres les plus pittoresques et les plus attachants du Paris romantique. La distribution comprend Jean-Louis Barrault, Pierre Brasseur, Maria Casarès, Arletty, Marcel Herrand et d'autres nombreux personnages.

Il est évidemment intéressant de suivre les efforts toujours plus poussés de notre production cinématographique. D'après les dernières données, il ressort que 77 nouveaux films ont été présentés à Paris durant le premier semestre 1943.

SUR LES ÉCRANS DU MONDE

Amerique

On tourne actuellement à Hollywood un film tiré du roman de Franz Werfel «Le chant de Bernadette». Le rôle de la visionnaire de Lourdes sera tenu par une nouvelle-venue à l'écran, Jennifer Jones. Elle ne ressemble en rien aux beautés habituelles de Hollywood. Elle a, nous dit-on, un agréable visage aux joues rondes et ses longs cheveux noirs sont séparés en deux tresses.

Un opérateur de cinéma new-yorkais sans travail s'est assuré un revenu fort appréciable grâce à une idée tout ensemble ingénieuse et sympathique. Il s'est construit une installation de projection transportable, et a fait savoir par des annonces dans les journaux qu'il pouvait organiser des représentations complètes à domicile pour des malades incapables de sortir de leur lit. Cette nouveauté a fait sensation, et la demande a été telle dès les premiers jours que notre opérateur ingénieux a fondé une compagnie, qui occupe toute une série d'opérateurs. Elle dispose des

programmes les plus divers; les plus recherchés sont ceux prévus pour la distraction d'enfants malades, et de très nombreux adultes les réclament aussi!

Pour le premier semestre 1943, la 20th Century Fox Corp. annonce un bénéfice net de 3,8 millions de dollars, soit 1,81 dollar par action. Dans le même période de l'an dernier, le bénéfice net avant été de 2,2 millions de dollars, ou 86 Cts. par action.

Roumanie

Création d'une industrie du film en Roumanie.

La compagnie roumaine «Cineromit», fondée l'an dernier à Bucarest avec un capital de 250 millions de lei, et la participation de l'«Ente Nazionale Industrie Cinematografice» vient d'acquérir dans les faubourgs de la capitale roumaine un vaste terrain où vont être construits des studios. Les plans sont adoptés et les moyens financiers à disposition, de sorte que la réalisation va commencer sous peu. Cette nouvelle cité du film sera construite selon

les données les plus modernes et munies des plus récents perfectionnements de la technique. C'est le premier pas vers la création d'une industrie du film indépendante en Roumanie.

Allemagne

Peter Kreuder compose la musique du film «In flagranti» que Hans Schweikart tourne pour la Bavaria avec Ferdinand Marian et Margot Hielscher dans les rôles principaux. C'est la première fois qu'il participera à un film avec son ensemble. Il compte employer des moyens très nouveaux, pour souligner par la musique les effets du scénario et du dialogue et leur donner un accent plus vif.

Belgique

Les cinémas associés de Liège ont réalisé au 29. 4. 43 un bénéfice brut de 240.000 francs belges. Cela permet l'amortissement du déficit antérieur et des amortissements spéciaux, le reste étant versé aux réserves ordinaires.

Organisation.

Le ministre belge du commerce a ordonné la création d'une guilde du film, pour réorganiser l'industrie cinématographique belge. La guilde est chargée d'assurer l'administration autonome et le niveau intellectuel et financier de l'industrie du film. Pour assurer l'exécution de ce programme, le chef de la guilde et les chefs des divers groupes de membres qui la composent peuvent donner aux entreprises des instructions formelles, dans le cadre des pouvoirs qui leurs sont confiés par le ministère du commerce. Les frais seront couverts par un plan de financement spécial, les membres devant verser à la guilde une partie de leurs recettes. L'ordonnance pour la création de la guilde du film se termine par quelques instructions sur l'emploi des langues et sur les mesures diciplinaires et les punitions prévues...

GREER GARSON

l'inoubliable héroïne de « Mrs. Miniver » fournit la preuve dans ses deux nouveaux films de la Metro-Goldwyn-Mayer « Enfants sans parents » et « La moisson du Hasard », qu'elle sait non seulement maintenir, mais encore surpasser la réputation de son art dramatique!



M. Jan Vanderheyden, à Anvers, a été nommé chef de la guilde du film, avec pour remplaçants MM. C. Damman et E. van Tuykon, tous deux à Bruxelles.

Espagne

Les producteurs de films espagnols ont décidé d'agrandir dans de vastes proportions la cité du film d'Aranjuez. Ces temps prochains devront être construits plusieurs grands ateliers, et ceux qui existent déjà seront dotés d'appareils perfectionnés. Les producteurs espagnols disposeront dès lors de moyens qui leur permettront une grande expansion et une activité accrue. Ils espèrent pouvoir dès lors augmenter le nombre des films espagnols prévus pour l'exportation vers l'Amérique du Sud.

de 1000 fr. chacune et entièrement libéré. Les publications et convocations de la société sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un ou de plusieurs membres. Marcel Reboux, de et à Genève, a été désigné comme administrateur unique, avec signature individuelle. Lucien Cottet, de et à Genève, a été nommé directeur avec signature individuelle. Locaux: Rue Pradier 4. SHAB, Nr. 218 vom 18. September 1943.

14 septembre 1943.

Studios-Cinés S.A., à Genève, société anonyme (FOSC. du 7 oct. 1937, page 2255). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 7 septembre 1943, la société a décidé: 1º de modifier sa raison sociale; 2º de convertir en actions au porteur les 20 actions nominatives composant son capital social; 30 de porter le capital social de 10.000 fr. à 50.000 fr. par l'émission de 80 actions de 500 fr. chacune, au porteur, entièrement libérées par compensation avec une créance de 35.257 fr. 90 contre la société, et par un versement en espèces de 4742 fr. 10; 40 de modifier les statuts en conséquence et de les adapter aux dispositions actuelles du Code fédéral des obligations. Les faits antérieurement publiés sont modifiés sur les points suivants: La raison sociale est Studio 10 S.A. Le capital social est de 50.000 fr., divisé en 100 actions de 500 fr. chacune, au porteur et entièrement libérées. L'organe de publicité est la Feuille officielle suisse du commerce. L'administratrice unique (inscrite) est Simone Wiswald, actuellement divorcée Ducrest, de et à Genève, laquelle continue à engager valablement la société par sa signature individuelle. Est nommé fondé de pouvoir, avec signature individuelle, Fernand Wiswald, de et à Genève.

Feuille officielle du commerce

Vand

27 septembre 1943.

Société Anonyme Cinématographique, à Lausanne, exploitation d'entreprises cinématographiques (FOSC, du 10 janvier 1939). L'administrateur unique Rodolphe Christen a donné sa démission; sa signature est radiée. Il est remplacé par Louis Guyot, de La Chaux-de-Fonds et Boudevilliers (Neuchâtel), à Genève, qui engage la société par sa signature individuelle.

Genève

21 septembre 1943.

B. Margadant, à Genève, exploitation d'un cinéma, à l'enseigne «Cinéma Roxy» (FOSC. du 7 juin 1938, page 1256). La raison est radiée par suite de remise d'exploitation.

21 septembre 1943.

Cinéma Roxy S.A., à Genève. Suivant acte authentique et statuts du 18 septembre 1943, il a été constitué, sous cette raison sociale, une société anonyme ayant pour but l'exploitation de salles cinématographiques, l'achat, la location et la vente de films cinématographiques et notamment l'acquisition pour le prix de 55.000 fr., d'un cinéma à l'enseigne « Cinéma Roxy », à Genève, Rue Pradier 4. Le dit établissement est repris à l'exclusion de tout passif et comprend: la cession du bail existant, la patente, le droit à l'enseigne et la clientèle, les dits biens incorporels étant estimés et cédés pour le prix de 40.000 fr., et les biens corporels détaillés en un inventaire date du 18 septembre 1943, annexé au statuts, estimés et cédés pour le prix de 15.000 francs. Le capital social est de 55.000 fr., divisé en 55 actions, au porteur,